

Septembre 2016

Au sommaire

Agenda des luttes

**Grève jeudi 8 septembre
dans l'éducation**

**Jeudi 15 septembre
contre la loi travail**

**Plus d'informations sur :
sudeducation93.org**



Page 2 : Rentrée 2016: ouverture d'un nouveau groupe scolaire à Aubervilliers
Réforme des collèges

Page 3 : Les AED contre la précarité organisée / Journées de formation en REP+, au programme : manque de moyens et désorganisation des écoles !

Pages 4 et 5 : Il faut plus de classes d'accueil en Seine-Saint-Denis / AED étrangers et précaires, la double peine des papiers et du contrat.
Les prochains stages syndicaux organisés par SUD éducation 93

Page 6 : ATTE : des conditions de travail inacceptables

Page 7 : Luttés de quartiers, La Frette et la Maladrerie se mettent au Community organizing

Page 8 : Collectif 81 Victor Hugo : la lutte continue !

Loi Travail : la lutte continue

À peine dévoilé, le 17 Février, le projet de loi travail, dit El-Khomri, a suscité l'hostilité franche de l'ensemble des travailleur-es. Pendant 4 mois, salarié-es du public et du privé, étudiant-es, lycéen-nes et chômeur-euses ont lutté contre cette loi. La mobilisation a pris des formes très variées : grèves, manifestations, blocages, occupations de place, pétitions... Plusieurs secteurs sont partis en grève reconductible (raffineries, dockeurs, cheminot-es, postier-eres, aviation,...). Dans l'éducation à Aubervilliers, lors des principales dates, il y avait autour de 30% de grévistes.

De son côté, le gouvernement, minoritaire – 70% des citoyennes sont contre cette loi –, a fait preuve d'un autoritarisme bien plus important que lors des précédents mouvements sociaux : violences policières allant jusqu'à la mutilation, répression judiciaire du mouvement, triple utilisation du 49.3 sans majorité parlementaire, utilisation de l'état d'urgence pour interdire des manifestations.

Cela fait à peine trois semaines que la loi travail a été promulguée, et déjà certaines entreprises parlent d'empirer les conditions de travail de leurs employé-es.

A la Banque Postale, par exemple, la direction souhaite revenir sur les 35h. Les syndicats majoritaires (CGT et SUD) y sont opposés, mais la direction va pouvoir s'appuyer sur un syndicat minoritaire – ici, la CFDT – pour faire passer cette régression.



Si le mouvement social n'a pas permis, pour l'instant, de faire retirer la loi travail, il a permis des victoires syndicales dans plein de secteurs mobilisés : intermittent-es du spectacle, postier-es du 92, précaires de la BNF, routier-es, SNCF, etc.

La lutte contre la loi travail n'est pas terminée, une journée de grève et de manifestation est d'ores et déjà appelée le Jeudi 15 Septembre.

Colin et Bastien

Rentrée 2016: ouverture d'un nouveau groupe scolaire à Aubervilliers

Après l'ouverture du groupe scolaire Charlotte Delbo-Taos Amerouche à la rentrée 2014- 2015, l'école Youssoufa Maala à la rentrée 2015-2016, un nouveau groupe scolaire Frida Kahlo (élémentaire) et Vandana Shiva (Maternelle) ouvrira à la prochaine rentrée.

Il y est prévu 24 classes. Toutefois, il n'ouvrira qu'avec 10 (peut être 11) classes à la rentrée 2016- 2017 : 5 classes pour la maternelle Vandana Shiva et 5 classes pour Frida Kahlo.

L'ouverture de ces écoles se fait sur la base de plusieurs transferts de classe des écoles Marc Bloch et Stendhal pour la maternelle et Quinet et Matthiez pour l'élémentaire.

Ces transferts et l'ouverture de la nouvelle école vont entraîner des changements de sectorisation.

Elle s'inscrit dans un contexte de forte hausse démographique sur la ville avec une augmentation de plus de 5000 habitantes en 4 ans. Une hausse très importante, engendrée par les nombreux programmes immobiliers qui ont été engagés depuis 3 ans sur la ville. Aubervilliers comptant, à présent,

plus de 100000 habitant-es.

Néanmoins cette année, globalement les effectifs sur la ville seront à peu près stables.

Il y avait 9565 élèves à la rentrée 2015-2016. Il est prévu à la rentrée 2016-2017 : 9558 élèves, soit 8 élèves de moins que cette année.

Pour les années à venir, plusieurs quartiers vont être en tension.

Le quartier de la Villette où les effectifs sont plutôt en baisse mais où une remontée importante est prévue dans les 3 ans qui viennent, le Fort d'Aubervilliers et le Landy.

La mairie fait donc actuellement des prospectives pour envisager de nouvelles écoles sur ces 3 quartiers mais aucune nouvelle construction d'école n'est actée. Ce qui est assez inquiétant étant donné le nombre de constructions qui sortent de terre dans les quartiers pré cités et qu'une grande majorité des écoles de la ville ne disposent plus de locaux disponibles et ne peuvent être remplies indéfiniment sans dégrader les conditions d'apprentissages des élèves ...déjà largement bien entamées!

Sabine

ÉDUCATION À DEUX VITESSES

MANQUES DE MOYENS

EMPILEMENT DE RÉFORMES

MÉPRIS DES HIÉRARCHIES

Réforme des collèges

La réforme du collège, portée par la ministre, derrière des apparences pédagogiques, est une réforme dangereuse qui diminue les moyens alloués aux établissements, augmente le pouvoir donné aux hiérarchies locales, et aggrave les inégalités pédagogiques territoriales.

A Aubervilliers, la lutte contre cette réforme est indissociable de la lutte pour les moyens. En effet, dans tous les établissements, la mise en place de la réforme s'accompagne de baisse de DHG, de fermetures de classes bilangues, d'options. Lors de l'AG des personnel-le-s de l'éducation d'Aubervilliers en grève du 26 Janvier, la question de l'articulation de la lutte contre la réforme du collège, et la lutte pour des moyens dans l'éducation (1^{er} et 2nd degré) étaient au centre des débats.

Dans tous les collèges d'Aubervilliers, les personnel-le-s se sont mobilisé-e-s pour choisir les modalités d'organisation pédagogique des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (sous forme de semaines interdisciplinaires, par exemple) et de l'Accompagnement Personnalisé. Et, même si la réforme s'applique à la rentrée, la lutte pour des moyens, pour une autre école, émancipatrice continue. Une journée de grève est d'ores et déjà prévue le 8 Septembre.

Nous appelons tout-es les personnel-les à se réunir en Assemblée Générale le 6 Septembre pour faire l'analyse de la situation dans l'éducation à Aubervilliers et discuter des mobilisations à mener.

Colin

Les AED contre la précarité organisée !

Mi-mai, des assistant-es d'éducation (AED) et pédagogiques (AP) ont décidé, malgré les pressions et les risques, de dire stop à la précarité et à l'injustice salariale dont ils-elles sont victimes. A Marseille, en Seine-Saint-Denis, dans le Gard et l'Ille-et-Vilaine, jours de grève et rassemblements devant les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ont rythmé la fin de ce printemps. Au plus fort de la mobilisation, les AED et leurs soutiens étaient ainsi 200 à Marseille (le 24 mai), une quarantaine à Bobigny et une cinquantaine à Nîmes (le 7 juin), une vingtaine à Rennes (le 16 juin). Avec, au cœur des revendications, la fin de la limite des six ans de contrat, et l'obtention de la prime REP qu'ils-elles sont les seul-es à ne pas toucher lorsqu'elles-ils travaillent en éducation prioritaire. Mais le mouvement ne s'est pas limité à cette revendication : c'est plus largement la précarité qui a été dénoncée, les contrats beaucoup trop courts, généralement d'un an et parfois moins, et l'impossibilité d'être AED au-delà de six ans.

En effet, de plus en plus de travailleuses-rs précaires font du métier d'AED leur activité principale et non un moyen de poursuivre leurs études. Pour ceux et celles-là, que se passe-t-il au bout de six années au service de l'Éducation nationale ? Dans le meilleur des cas, elles-ils peuvent être embauché-es comme agent-es administratif-ves ; le plus souvent, c'est le chômage et la galère. Un tel constat rend plus que jamais nécessaire la titularisation, sans condition de concours ni de nationalité, de l'ensemble des AED, et la mise en place d'un vrai métier d'éducateur-trice scolaire.



En réponse à ces revendications, les DSDEN se contentent de dire qu'elles n'ont pas la main, et que de toute façon toute CDIisation ou titularisation bloquerait les postes et empêcherait d'accueillir les nouveaux-elles étudiant-es. Quel cynisme de la part d'une administration qui prétend aider les jeunes à poursuivre leurs études en les faisant travailler 41 heures par semaine !

Il ne peut y avoir sur ces questions de victoire qu'à l'échelle nationale. Le collectif d'AED du 93 constitué avant les vacances devrait appeler toutes les vies scolaires de France à se réunir en AG le jeudi 22 septembre pour discuter d'une journée de grève nationale début novembre. Entre la fin des périodes d'essai en septembre et le blackout médiatique qui accompagnera la présidentielle fin 2016, la fenêtre est grande ouverte pour la mobilisation !

Philippe

Journées de formation en REP+ Au programme : manque de moyens et désorganisation des écoles !

L'année scolaire 2015-2016 a été l'année de la généralisation de la réforme de l'éducation prioritaire dite des REP.

Pour le ministère cette réforme est une réponse pour lutter contre les déterminismes sociaux.

Dans les faits, c'est surtout une réforme qui se fait à moyens constants et dont plusieurs dispositifs sont totalement déconnectés des besoins réels des écoles quand ils ne les désorganisent pas totalement.

Parmi les grandes réussites de ce dispositif, la mise en œuvre des 9 journées de formation pour les enseignant-es du 1er degré.

Censées être des journées de décharges horaires pour se former et outre les contenus (quand ils existent) – soit bricolés, soit totalement indigents faute de moyens – ces journées sont devenues de véritables fardeaux pour les enseignant-es : une véritable usine à gaz qui désorganise les écoles!

En effet, ces 9 jours sont répartis sur 18 demi journées. Leurs remplacements sont assurés par une brigade spécialement dédiée à cela par la DSDEN du 93.

Or, faute de moyens suffisants, il n'y a pas assez de remplaçant-es pour assurer l'ensemble de ces journées sur tout le département. Résultats: ces 9 journées de formation ont été réduites à 6 journées pour la majorité des REP+.

Par ailleurs, ces demi-journées occasionnent pour les enseignant-es remplacé-es une surcharge de travail et pour les enseignant-es remplaçant-es des conditions de travail très difficiles avec des remplacements à la demi-journée sur des niveaux et des écoles différentes.

Quant à la gestion de ce bazar, elle repose sur les directeurs et les directrices d'école qui doivent assumer les défaillances institutionnelles.

L'année 2016-2017, ne s'annonce guère meilleure, puisqu'il n'est pas prévu de moyens supplémentaires pour résoudre ces problèmes.

Gageons qu'à terme, ces journées de formation disparaîtront totalement.

Sabine

Il faut plus de classes d'accueil en Seine-Saint-Denis!

La Seine-Saint-Denis est le département qui accueille le plus d'élèves allophones - c'est à dire venant de l'étranger, dont le français n'est pas la langue maternelle.

Six mois, un an d'attente...

A leur arrivée sur le territoire, les élèves âgés de moins de 18 ans passent des tests dans les CIO, afin de déterminer - en quelques heures seulement - le niveau qui leur correspond. Bien souvent, il leur faut une année, au moins, dans les dispositifs spécifiques NSA et CLA (qui n'ont que peu à voir avec les UPE2A, bien que ces classes obéissent maintenant à cette dénomination). Mais, si quelques classes d'accueil ouvrent sur le territoire, ce n'est toujours pas suffisant pour scolariser les élèves allophones... En moyenne, ces derniers attendent 6 mois, voire 1 an, avant qu'une place ne se libère. Le rectorat fait donc pression pour « intégrer » le plus vite possible les élèves inscrit-es dans les classes banales... Mais comment proposer à un enfant qui ne maîtrise pas encore le français oral et/ou écrit de suivre les cours en classe banale sans mettre en échec sa scolarité?

Pourtant, la scolarisation de tous les enfants est obligatoire avant 16 ans!

Après 15 ans, les mineur-es isolé-es

La situation est pire encore pour ceux et celles dont l'âge atteint 16 ans. Seules trois classes d'accueil sont proposées au niveau lycée / lycée pro... Les familles doivent donc, bien souvent, choisir une orientation professionnelle, sans

forcément maîtriser les arcanes du système scolaire français, en quelques rendez-vous au CIO. D'autant que le système fait trainer en longueur les délais pour passer les tests... Dans le seul but de se débarrasser de ces élèves!

C'est également dramatique pour les migrant-es sans papier, puisque le rectorat exige - en toute illégalité - des papiers attestant d'une autorité parentale sur le territoire français. Ces papiers ne sont délivrés que par les tribunaux... Et on ne peut les obtenir qu'avec des titres de séjours.

Les missions locales sont les seules à prendre en charge les mineur-es isolé-es, sans pouvoir proposer d'autres cours de français langue étrangère que dans un cadre associatif. C'est simple, ces élèves ont besoin de vrais moyens!

Des classes d'accueil... mais pour combien de temps?

Dans les autres départements, les instructions du BO ont été appliquées, et les établissements comptent désormais des UPE2A. Comme d'habitude, il faut lire entre les lignes... « L'établissement vise à une meilleure intégration des élèves allophones »? Comprenez « les élèves allophones sont directement intégrés dans les niveaux correspondant à leur classe d'âge ». Grand désarroi pour ces élèves qui ne parlent pas français, leur famille, et les enseignant-es! Certes, quelques heures de soutien en français sont prévues par les instructions officielles... Mais en réalité, elles sont difficiles à aligner sur les emplois du temps. Voilà comment l'Etat français accueille celles et ceux qui arrivent sur le territoire... Voilà comment il prétend assurer l'intégration des étranger-es!

Les prochains stages syndicaux organisés par SUD éducation 93

Formation syndicale de base (stage interne à destination des adhérent-es)

Jeudi 6 octobre 2016 et mardi 31 janvier 2017

Droits des agent-es de lycées

Lundi 7 novembre 2016 (date à confirmer)

Stage 1^{er} degré - droits, luttes et pédagogie

Lundi 5 et mardi 6 décembre 2016

Assistant-es d'éducation et assistant-es pédagogiques : droits et pratiques professionnelles

Lundi 5 décembre 2016

Pédagogies alternatives

Féminisme, antisexisme

Syndicalisme de lutte et histoire et actualité de

L'extrême droite contre l'

AED étrangers et précaires, la double peine des papiers et du contrat.

Si la précarité des AED n'est plus à démontrer et doit être combattue, il est des personnels dans les vies scolaires qui la subissent d'autant plus fortement de par leur statut d'étranger-es. En effet, dans notre académie les AED étranger-es se voient imposer des contrats dont la durée est alignée sur la durée de validité de leur titre de séjour, avec pour conséquence des contrats très courts (2 mois, 3 mois, 4 mois) et de vrais casse-têtes pour le renouvellement du fameux titre ! Pour l'obtenir il faut pouvoir prouver qu'on a un emploi, mais pour avoir cet emploi le rectorat demande des papiers déjà renouvelés...

Contrairement à ce que prétend l'administration cette situation n'a rien de normale ou de « réglementaire ». Si la loi

impose à un-e employeur-se de vérifier qu'un-e salarié-e étranger-e est en règle, et si elle lui permet de le licencier du jour au lendemain dès que ce n'est plus le cas, elle ne dit pas que les contrats ne peuvent être plus longs que la durée de validité des papiers. Dans le privé, il est très courant que ce soit le cas. Et chose qui semble incroyable pour notre employeur : les étranger-es peuvent même être embauché-es en CDI !

Nous avons ici affaire à une discrimination pure simple qui doit être combattue. Des mobilisations d'établissement et des interventions syndicales ont par le passé obtenu l'allongement des contrats pour certain-es collègues. En faisant pression sur le rectorat et sur les chef-fes d'établissement, qui sont légalement les employeur-ses, il est possible de les faire reculer... en attendant de faire cesser totalement cette pratique.

Philippe

**SUD éducation 93 recense ces situations dans le département en vue d'entamer une procédure.
Passez-donc le mot autour de vous !**

<http://www.sudeducation93.org/-formations-syndicales-.html>

s et syndicalisme

Jeudi 12 et vendredi 13 janvier 2017

e et questions de genre

Jeudi 2 et vendredi 3 février 2016

de transformation sociale, otre courant syndical

Jeudi 23 et vendredi 24 mars 2017

éducation

Date non fixée

Chaque fonctionnaire ou agent-e, titulaire ou non-titulaire, syndiqué-e ou non, a droit à 12 jours de formation par an sur son temps de travail.

ATTE : des conditions de travail inacceptables

Depuis des années, les ATTE se trouvent en nombre insuffisant pour assurer le fonctionnement des établissements scolaires, malgré les cadences insupportables qui leurs sont imposées. C'est une situation délibérée, due aux suppressions de postes effectuées les dernières années, aux non remplacements des personnels en arrêts maladie (souvent causés par ces cadences elles-mêmes), et aux conditions techniques toujours plus difficiles d'exercice du métier.

À Aubervilliers, les écoles et collèges se rapprochant de leur capacité maximale, les « bricolages » se multiplient : plusieurs services dans les cantines trop exigües, transformation de locaux en salles de classe, multiples reconfigurations des salles au cours de la même journée, qui mettent en danger la santé des personnels ATTE (tout en altérant rapidement les équipements). Ce sera encore pire dans les nouveaux bâtiments construits « en PPP » (partenariat public-privé), qui en plus d'un coût caché pour la collectivité, externalisent une partie de l'entretien et ajoutent des contraintes légales quant à la part qui est à la charge des personnels.

En particuliers, les agent-es « remplacent » leurs collègues en arrêt maladie, doublant ainsi fréquemment leurs tâches, une part infime des absences étant remplacées par les équipes départementales prévues. Les hiérarchies tentent de diviser les personnels en redirigeant les mécontentement des usagers des locaux contre les personnels ATTE qui en seraient responsables !

La double hiérarchie, déléguée partiellement à l'intérieur de l'établissement à la/au gestionnaire ou à l'intendant-e, tout en étant maintenue au niveau du rectorat pour certaines décisions, est à l'origine de multiples abus, dépassements des horaires de travail légaux non comptabilisés et arbitraires, pressions contre les solidarités entre agent-es et avec les autres personnels, et contre les droits syndicaux, etc.

Les suppressions de postes imposées par le rectorat selon des "objectifs cibles" départementaux, se sont accompagnées d'engagements pour les établissements qui les ont subies, à devenir prioritaires sur les remplacements, mais ces engagements n'ont évidemment pas été tenus.

Les cantines de production dans les collèges, peu à peu supprimées au profit des cuisines centrales ne sont synonymes ni de qualité améliorée pour les repas, ni de travail simplifié pour les agent-es, bien au contraire.

AGENTS POLYVALENTS : ON NOUS DEMANDE BEAUCOUP, SOYONS EXIGEANT-E-S !



REMPLACEMENT DES COLLÈGUES ABSENT-E-S

Pour nous, le problème des remplacements est toujours présent. Régulièrement nous devons faire le double de travail pour palier aux absences de nos collègues. Nous ne devons plus le tolérer.

- Exigeons le recrutement nécessaire dans les équipes de remplacement.

RESPECT DE NOTRE INTÉGRITÉ ET DE NOTRE TRAVAIL

Trop souvent, nos supérieurs nous parlent mal et ne nous respectent pas. Nous ne sommes pas des enfants mal élevé-e-s ou des idiot-e-s, nous sommes là pour travailler.

- Exigeons d'être respecté-e-s par notre hiérarchie !



CHARGE DE TRAVAIL

On nous en demande trop. Trop de salles, trop de surface, pas assez de monde.

- Exigeons des agents en plus dans chaque établissement pour alléger la charge de travail.

PRÉCARITÉ

Les contractuel-le-s subissent l'inégalité et vivent dans la peur de ne pas être prolongé-e-s. Nous avons pourtant besoin d'eux.

- Exigeons la titularisation de tous nos collègues précaires sans conditions !



LE SALAIRE

Nos salaires n'augmentent pas beaucoup : moins de 40€ au bout de 10 ans pour un agent de seconde classe. Une part importante de notre revenu nous est payée sous forme de primes. Si notre employeur ne compte pas nous retirer ces primes, qu'il l'intègre donc à notre salaire !

- Exigeons une meilleure progression salariale et l'intégration des primes à notre salaire.

Nous continuerons donc dès cette année scolaire à exiger :

- le rétablissement de tous les postes supprimés dans les établissements
- le remplacement immédiat et pérenne de chaque agent, durant l'ensemble de ses absences
- la création du nombre de postes d'ATTE nécessaires à l'accueil des élèves et des autres personnels.

Nous serons enfin vigilant-es face aux tentatives d'expérimentation de « nouveaux temps de travail » individualisés et spécifiques à chaque établissement.

Nous encourageons toutes les équipes d'agent-es et tous les personnels les soutenant à s'organiser dès la rentrée (au collège G. Péri, une grève est prévue dès la rentrée si les personnels absents ne sont toujours pas remplacés) pour construire un rapport de force contre les hiérarchies imposant des politiques de gestion de pénurie de moyens. Les établissements scolaires doivent enfin être des lieux d'émancipation des élèves comme des personnels dans les conditions d'hygiène, de sécurité et de solidarité qu'ils sont en droit de demander.

Julien

Luttes de quartiers : La Frette et la Maladrerie se mettent au Community organizing

Inspiré des méthodes du Community organizing nait dans les années 1930 aux Etats-Unis, Alliance citoyenne est une association qui s'est montée tout d'abord à Grenoble en 2012, puis à Aubervilliers l'an dernier. En quelques jours à peine, des actions ont été mises en place pour répondre à la colère des habitant-es.

Organiser sur des bases de quartier

L'objectif de l'association est d'organiser les habitant-es d'un même quartier pour résoudre des problèmes locaux, revendiquer des améliorations concrètes sur leur lieu de vie en organisant collectivement des actions. En cela, elle se situe dans la continuité du syndicalisme révolutionnaire, mais en organisant les personnes sur la base du quartier plutôt que de l'entreprise. À Grenoble, plusieurs comités se sont déjà créés et se coordonnent au niveau de la ville. Avec la création du groupe d'Aubervilliers, l'association vise à développer ces méthodes à une échelle nationale. Le principe est de rendre les habitant-es acteur-trices et à l'origine de leur propre campagne, après avoir formulé clairement leur demande. Le but ? Organiser des contre pouvoirs, mobiliser les gens en les rendant acteur-trices sur des questions qui les concernent directement, au quotidien. La parole doit être ouverte car toutes les colères sont légitimes. Mais ces colères doivent permettre d'identifier la source réelle des injustices sociales.

Un travail de terrain actif

Durant plusieurs mois, les membres de l'association ont réalisé un véritable travail de fourmi en faisant du porte à porte pour discuter, relever les problèmes rencontrés (des problèmes d'ascenseur, de propreté dans les immeubles, de manque de professeur-es dans les écoles mais aussi de sécurité). Cela a abouti aux premières réunions qui ont eu lieu début juin dans deux quartiers d'Aubervilliers : le 5 juin à la Maladrerie-Emile Dubois, et le 18 juin pour le quartier La Frette - Pont blanc à La Brèche. Cette dernière a réuni environ 70 personnes. Appliquant les méthodes d'éducation populaire pour éviter de noyer les habitant-es dans des réunions interminables et peu efficaces, les organisateur-trices ont mis en place des modalités de débats originaux. Après une brève

présentation du projet, les organisateur-trices ont séparé les membres en plusieurs groupes thématiques (panne d'ascenseur, entretien des parties communes, jeunesse, facture d'eau). Pour plus d'efficacité, les groupes, dans un temps limité, devaient lister les problèmes rencontrés sur cette thématique, définir les responsables et les acteur-trices qui peuvent agir sur ce problème (élus, administrations, bailleurs sociaux,...), et proposer des actions réalisables et non-violentes. Par la suite, les différents groupes ont exposé leurs propositions à l'ensemble de l'assemblée qui a décidé de les mettre ou non en œuvre.



Premières actions et perspectives

Ainsi, une action a déjà été menée vis-à-vis de l'OPH le 9 juin, aboutissant à des engagements de travaux d'une rue et d'un parking (barrière automatique en panne depuis près de 2 ans), ainsi qu'à 12 mois de remboursement d'une partie des loyers pour tou-tes les locataires d'Emile Dubois et de la Maladrerie qui se sont organisés. La prochaine assemblée du quartier La Frette – Pont Blanc est prévue pour le mois d'octobre et d'autres actions devraient être organisées à la rentrée pour faire face au non remplacement de professeur-es (problème récurant et qui nous concerne directement à Sud éducation). Bien évidemment, les associations et syndicats présents sur le quartier sont invités à soutenir les actions, mais le pouvoir de décision et d'initiative doit rester aux mains des habitant-es eux-mêmes.

Elise-Ambre

Pour plus d'informations et pour suivre l'actualité de l'association : <https://alliancecitoyenne.org/>

Collectif 81 Victor Hugo : la lutte continue !

Depuis deux ans, Sud éducation et Solidaires Aubervilliers - avec d'autres organisations syndicales et politiques de la ville - soutiennent le collectif de sans logis et de sans papiers du 81 Victor Hugo.

Expulsés, il y a un peu plus de deux ans de leurs logements du passage de l'Avenir et de la rue du Colonel Fabien, considérés comme insalubres, les 80 membres du collectif se sont retrouvés à la rue sans qu'aucune solution d'hébergement ne leur soit proposée.

Après avoir passé 3 mois dans un campement de fortune sur l'avenue Roosevelt en plein cœur d'Aubervilliers, à quelques mètres de la mairie, dans des conditions d'insalubrité totalement indignes, ils occupent depuis plus d'un an les locaux d'une agence pôle emploi désaffectée au 81 avenue Victor Hugo.

Le récit de leur combat et du parcours migratoire de 6 d'entre eux a été relaté dans une pièce de théâtre programmée par le théâtre de la Commune en avril 2015 puis au festival d'Avignon et dans bien d'autres villes. Cela a permis de donner une plus large portée à leurs revendications.

C'est à cette période que la préfecture s'est engagée à la régularisation de tous les habitants du 81.

A ce jour, une quarantaine d'entre eux ont été régularisés sur la base de l'engagement du précédent préfet à l'égalité des chances de Seine Saint Denis.

Cependant sa remplaçante a renié les engagements de son

prédécesseur, en bloquant depuis le début de l'année 2016, le reste des dossiers de régularisation et en fermant toutes possibilités de dialogues. A cela, ont été ajoutées des demandes de papiers impossibles à fournir car exigés dans des délais trop courts, ainsi qu'un arrêté d'expulsion fixé au 20 juin 2016.

C'est dans ce cadre et face au blocage de la préfecture que s'est formé à nouveau un collectif de soutien, afin d'obtenir l'ouverture de nouvelles discussions.

Après plusieurs rassemblements et manifestations devant la préfecture, la préfète s'est décidée à recevoir, de nouveau, le collectif en accédant aux demandes d'allongement des délais pour la constitution des dossiers de régularisation.

Pour l'heure, toujours sous la menace d'expulsion, ils ont décidé de rester dans les locaux du 81 Victor Hugo jusqu'à la régularisation de tous.

Leur pièce de théâtre sera de nouveau programmée en octobre au théâtre de la commune.

La situation des membres du collectif non régularisés, reste très fragile.

Ils ont besoin de tous les soutiens possibles pour les aider dans leur lutte.

Ils exigent :

- la régularisation des sans-papiers, comme la préfecture s'y était engagée en juin 2015
- le relogement de tou-te-s les habitant-es du collectif
- le maintien des négociations avec la préfecture.

Sabine



Pour contacter le syndicat :

Bourse du travail de Saint-Denis, 9-11 rue Génin,
93200 Saint-Denis

01.55.84.41.26 – contact@sudeducation93.org

sudeducationaubervilliers@gmail.com

Union
Syndicale
Solidaires

éducation
Sud 93